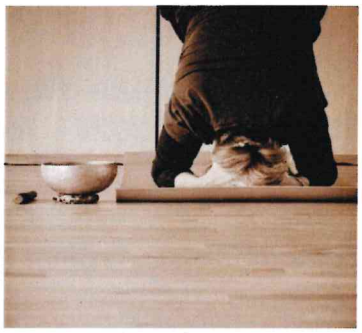

COURS DE YOGA SOIR– SAISON 2025/2026
à compter du jeudi 11 septembre 2025
de 17 h 00 à 18 h 00

L'ASCE 56 ouvre, à compter du **jeudi 11 septembre 2025**, des cours de yoga «Hatha», dans les locaux de la DDTM de Vannes, de 17 h 00 à 18 h 00 (hors période de vacances scolaires). Ces derniers seront assurés par la professeure, Élisabeth Piquet.

Le tarif est de **100,00 € par personne et pour 30 cours** (saison 2024/2025). Il tient compte de la participation de l'ASCE 56.

Le règlement pourra se faire soit en totalité, soit en 3 fois, par chèques bancaires, à l'ordre de l'ASCE 56. Les chèques vacances sont acceptés. **Il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.**

Si vous êtes intéressé(e.s) par cette activité sportive, veuillez compléter et retourner le bulletin, ci-joint, à la permanente de l'ASCE 56, **avant le lundi 28 juillet 2025** (délai de rigueur), accompagné de la totalité du règlement. Vous trouverez, également, le calendrier de la saison 2025/2026.

Chaque participant(e) devra se munir de son tapis de yoga anti-dérapant, 2 briques de yoga, serviette, bouteille d'eau et d'une tenue adéquate.

Le nombre est limité à 15 personnes.

La responsable de cette activité est :

Valérie Renaudineau, permanente de l'ASCE 56, au n° 02 56 63 72 38.

Bulletin d'inscription – Cours de yoga «Hatha»
saison 2023/2024 – jeudi, une fois/semaine, de 17 h 00 à 18 h 00
date limite d'inscription : lundi 28 juillet 2025 (délai de rigueur),
à retourner à : DDTM/ASCE 56
Valérie Renaudineau - 1, allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex

Nom – Prénom de l'adhérent.e : _____

Service /Unité ou Retraité.e : _____

Courriel personnel (obligatoire) : _____

N° téléphone portable (obligatoire) : _____ **N° carte ASCE** : 056/_____

- CONDITIONS D'INSCRIPTION -

Jour et heure : jeudi, de 17 h 00 à 18 h 00 – 1 fois/semaine (hors période scolaire)
(être présent.e 10 minutes avant pour mise en place).

Lieu : dans les locaux de la DDTM de Vannes – 1, boulevard du Général Le Troadec
(en règle générale : au RDC - salles Groix 1 et 2).

Nombre : 15 personnes, maximum.

Tarif unique : 100,00 € pour 30 cours – saison 2025/2026.

Règlement par : (1) ☐ chèques vacances (totalité de l'année).

(1) ☐ chèque bancaire (totalité de l'année).

(1) ☐ 3 chèques bancaires dont 2 chèques de 34,00 € et 1 chèque de 32,00 €
dates d'encaissement : 27/10/25 -27/02/2026 et 29/05/2026.

chèque bancaire à l'ordre de : ASCE 56.

(1) ☐ cochez la case correspondante.

Chaque participant(e) devra se munir de son tapis de yoga anti-dérapant, 2 briques de yoga, serviette, bouteille d'eau et d'une tenue adéquate.

☐ **J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et reconnais qu'il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.**

Fait, à _____

le _____

signature de l'adhérent(e)
avec la mention «lu et approuvé»